Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240513-DEC202449-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

13 MAI 2024

DEC202449
FINANCES ;
Signature d'une prestation de relevé topographique de la cour commune de l'ensemble immobilier situé 1 rue de l'Hôtel de Ville (parcelle AO235)

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros) ;

CONSIDERANT le projet de travaux de mise aux normes du réseaux d'assainissement de l'ensemble immobilier

CONSIDERANT la nécessité d'avoir un relevé topographique pour la conduite de ces travaux ;

CONSIDERANT l'offre faite par le cabinet de géomètres ADAGE pour un montant de 600 € TTC ;

DECIDE d'attribuer le contrat à ADAGE pour un montant de 600 € TTC.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

